

# Code de vie du Service d'animation estivale Saint-Camille / Ham-Sud - Été 2024

Le code de vie du Service d'animation estivale est un ensemble de règlements et de procédures qui visent à favoriser un climat sain, harmonieux et sécuritaire pour tous. Si nous voulons atteindre cet objectif, l'équipe du Service d'animation estivale et les familles doivent travailler ensemble à l'application de ces règles.

Ainsi, tous les jeunes qui fréquenteront le Service d'animation estivale devront respecter les consignes au risque de se faire retirer des activités.

Il s'applique dès l'arrivée et jusqu'au départ) de vos enfants dans tous les lieux et dans toutes les activités organisées par le camp de jour.

Votre enfant, ainsi qu'un parent, doivent signer ce code de vie.

## **GÉNÉRALITÉ**

La notion de respect est la principale valeur pour favoriser de bonnes relations entre tous. Les enfants doivent être respectueux dans leurs paroles et leurs gestes, et ce, envers toutes les personnes qu'ils côtoient (moniteurs, responsables, parents et autres enfants). Le respect envers autrui permet d'éliminer la violence physique, verbale et l'intimidation.

C'est dans cette perspective que les règles de conduite suivantes doivent être intégrées.

### **RESPECT DE SOI**

- Être de bonne humeur et participer activement aux activités;
- Porter des vêtements adéquats et adaptés aux activités pratiquées;
- Apporter des collations et des repas sains et bons pour la santé.

### **RESPECT DES AUTRES**

- Je respecte les animateurs et accepte chacune de leurs décisions;
- J'écoute l'animateur lorsqu'il demande poliment le silence, donne des consignes ou explique un jeu;
- Je respecte les autres, je les aide et les encourage;
- Je parle au lieu de crier;
- J'évite toute forme de violence et je règle mes différends à l'amiable avec l'aide d'un animateur;
- Il en est de même pour les parents. Si un différend oppose votre enfant à un autre, veuillez en aviser la direction du camp sans chercher à régler vous-même le conflit;

# Code de vie du Service d'animation estivale Saint-Camille / Ham-Sud - Été 2024

- J'utilise un langage soigné sans blasphème, ni vulgarité, ni violence;
- Être poli en tout temps : s'il vous plaît et merci sont deux mots doux et magiques à intégrer dans le vocabulaire;
- J'attends toujours les directives de mon animateur lors des déplacements;

## RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- Je respecte le matériel et les locaux;
- Ne pas détruire, briser ou endommager le matériel du camp ou l'environnement;
- Ne pas laisser traîner ses déchets ou ses effets personnels afin de tenir les lieux propres, salubres et en bon état.

## AUTRES FORMES DE RESPECT

- Je suis mon groupe et demande toujours l'autorisation de mon animateur pour aller à la toilette;
- Je respecte les règles de jeu;
- Respecter les heures d'arrivée et de départ;
- SOURIRE, BONNE HUMEUR et PARTICIPATION sont de mise.

## PROCÉDURE D'AVERTISSEMENT

Afin d'assurer un suivi du comportement de votre enfant, nous désirons vous informer de la procédure d'avertissement mise sur pied au camp de jour de la municipalité. Cette procédure d'avertissement servira à établir clairement les limites qui doivent être respectées.

Étapes dans l'application des conséquences à un manquement du code de vie

**ÉTAPE 1** : L'animateur donne un avis verbal à l'enfant qui doit réparer son geste. Le technicien peut dans un certain cas en avvertir les parents.

**ÉTAPE 2** : L'animateur rencontre l'enfant et appelle les parents pour les aviser du mauvais comportement. Un avis de mauvais comportement sera alors attribué aux parents pour formaliser et acter ses agissements.

**ÉTAPE 3** : Les responsables du comité et la direction générale rencontrent l'enfant et les parents. L'enfant risque d'être retiré du Service d'animation estivale pour une période déterminée (ponctuelle ou définitive) sans remboursement.

# Code de vie du Service d'animation estivale Saint-Camille / Ham-Sud - Été 2024

Comportement pouvant entraîner une expulsion :

- Violence;
- Refus répétitifs d'obéir aux consignes;
- Impolitesse répétée;
- Objets interdits ou dangereux;
- Conduite inacceptable et intolérable;
- Lancement d'objets;
- Fugue;
- Mordre les autres;
- Langage vulgaire ou inacceptable;
- Autres comportements antisociaux et/ou dangereux.
- Bris de matériel

Un trouble de comportement grave, mettant en péril la sécurité ou l'intégrité des enfants, peut immédiatement conduire à l'application de mesures disciplinaires allant jusqu'à l'expulsion, et ce, sans que les avertissements aient été donnés. La sécurité et l'intérêt général primeront toujours sur l'intérêt particulier. C'est dans cette optique que le Service des loisirs traitera tout problème comportemental.

Nous sommes là pour nous amuser et avoir du plaisir, alors soyons gentils les uns envers les autres.

Paiement en cas de bris de matériel

Le contributeur financier du service (parents, garants ou organisme financeur) est responsable des bris occasionnés par l'enfant. Par conséquent, en cas de bris de matériel, celui-ci devra payer les frais de réparation occasionnés et l'enfant sera immédiatement exclu du camp de jour sans possibilité de remboursement.

----- ✂ -----  
**Code de vie du Service d'animation estivale de Saint-Camille / Ham-Sud**

À couper et à retourner signé avec le dossier d'inscription.

En signant ce code de vie, je m'engage à le respecter.

Date : \_\_\_\_\_

Signature de l'enfant : \_\_\_\_\_

Signature du parent : \_\_\_\_\_